

## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de SAOE du 27 septembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mardi 27 septembre 2022 à 14h, sur convocation de la Présidente, les adhérents de l'Association Sésame Autisme Occitanie Est se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au Novotel de Montpellier.

Sont présents et porteurs de voix :

168 adhérents présents et représentés sur 253 adhérents convoqués pour l'Assemblée Générale ordinaire, dont 33 pouvoirs non nominatifs, réputés comme votes « pour » les résolutions.

Conformément aux statuts, le quorum, pour la validité des délibérations, dans le cadre de l'Assemblée Générale ordinaire étant du tiers des adhérents présents ou représentés, se trouve constitué.

Sont également présents en qualité d'invités :

- André DUCOURNAU, Administrateur provisoire et Sapiteur
- Cédric VAREILHES, Directeur général de SAOE
- Mélanie BOUSSET, Attachée de direction générale - SAOE
- Caroline CHANTEUX, comptable - SAOE
- Candice OLIVE, Comptable – SAOE
- Les Directeurs de Pôles
- Serge LOUBET, Appui-Conseil
- Thierry DAUDÉ, Commissaire aux comptes

### Ordre du jour sur lequel l'Assemblée est amenée à délibérer

---

1. Approbation du PV de l'AG du 15/12/2021
2. Présentation du « rapport moral » de l'administrateur provisoire et sapiteur pour l'année 2021
3. Présentation et approbation du Rapport d'activité associatif 2021
4. Présentation du Rapport financier 2021, du rapport du Commissaire aux comptes, et approbation des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021
5. Approbation des affectations de résultats 2021
6. Approbation des conventions réglementées éventuelles
7. Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2023
8. Présentation du rapport d'orientations 2022-2023

La Présidente ouvre la séance à 14h30, en remerciant les présents, l'équipe de la Direction générale pour l'organisation de cette Assemblée générale et excuse les absents.

## 1. Approbation du PV de l'AGO du 15/12/2021

---

### **RÉSOLUTION N°1**

*L'Assemblée générale ordinaire, réunie le 27 septembre 2022 à Montpellier, approuve le Procès-Verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2021 tel qu'adressé aux adhérents.*

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votes exprimés, avec 100% de votes pour (37 abstentions).*

## 2. Présentation du « rapport moral » de l'administrateur provisoire et sapiteur pour l'année 2021

---

Le Rapport moral de l'administrateur provisoire et sapiteur pour l'année 2021 a été adressé en amont aux adhérents. M. DUCOURNAU en fait une présentation en séance. Il précise que ce Rapport moral ne sera pas soumis au vote de cette Assemblée car l'Association était sous administration provisoire en 2021.

M. DUCOURNAU fait une présentation des principaux chantiers 2021 présentés dans son rapport moral. Il souligne que SAOE a « frôlé la mort » et qu'il y avait des prédateurs qui convoitaient ce qu'il aurait resté de SAOE. L'avenir est dorénavant dans les mains des parties prenantes, même si SAOE est encore en convalescence.

## 3. Présentation et approbation du Rapport d'activité associatif 2021

---

Le rapport d'activité 2021 a été adressé en amont aux adhérents. Mme ROI présente les éléments essentiels en séance. Elle précise qu'en 2021, la crise liée au COVID a encore marqué l'activités des établissements et services ainsi que l'organisation des équipes, qui ont dû adapter leurs méthodes de travail et l'accompagnement des personnes accueillies. En effet, l'obligation vaccinale et les protocoles imposés par l'ARS changeaient fréquemment et cela a demandé de la souplesse et de l'adaptabilité de la part des équipes. Elle tient particulièrement à remercier la réactivité et l'implication des professionnels en 2021 pendant cette crise sanitaire.

Mme ROI expose par ailleurs une synthèse de l'activité et des faits marquants pour chaque établissements et service, ainsi qu'une présentation des données associatives consolidées.

M. SARRAT, adhérente, revient sur le travail de co-construction qui serait mené sur Saumane tel qu'indiqué page 18 du rapport d'activité. Elle ne pense pas que la Directrice du pôle fasse part de bienveillance à l'égard des parents, qu'elle n'associe pas aux projets et réflexion, et l'accuse même de malveillance. Mme PASSOS, adhérente, souligne la responsabilité de M. DUCOURNAU eu égard aux actions de la Direction.

M. DUCOURNAU rappelle qu'il a rendu compte régulièrement durant son mandat. Concernant les ESAT, notamment l'ESAT Pradelle, des mesures conservatoires d'urgence à courts termes ont dues être prises au regard de la situation de dérive dans laquelle étaient certaines activités. Il y a certes eu des défauts de communication mais qui seront rattrapés par la suite. Il rappelle que les actions de la direction ne relèvent pas des parents mais de la dirigeance, et demande donc à Mme SARRAT de retirer ses propos concernant la direction par intérim.

M. DUCOURNAU est invectivé par un adhérent concernant sa rémunération en tant qu'administrateur provisoire. M. DUCOURNAU rappelle qu'il a été mandaté par les autorités pour sauver l'association et que les crédits ont été dépêchés par l'ARS ; en rien ils n'ont été pris sur les fonds de l'association. Ces

propos et insinuations sont insupportables pour lui et n'ont pas leur place en Assemblée générale. M. DUCOURNAU rappelle qu'il a tout mis en œuvre pour que SAOE continue d'exister.

M. BOURG relève quant à lui un manque de concertation avec les familles concernant le devenir et les activités de l'ESAT la Pradelle. M. DUCOURNAU rappelle que des espaces d'expression, des instances de dialogue interne, ont été créés afin qu'il y ait des lieux adéquats de concertation permanente entre les établissements et services et les parents. Il renvoie les adhérents aux textes statutaires qui prévoient de telles instances.

M. VAREILHES, Directeur général, qui assiste pour la 1<sup>ère</sup> fois à une Assemblée générale de SAOE, fait part de sa stupéfaction quant au ton employé par certains adhérents. Il rappelle que M. DUCOURNAU avait un plan stratégique à réaliser à la fin de son administration provisoire, qui est un gage de confiance pour les autorités. Il y a un encore un delta entre ce qu'il y a dans le plan stratégique et sa mise en œuvre, il y aura donc des évolutions à ce texte. Il est écrit noir sur blanc le maintien des activités sur Saumane, toutefois il faut revoir l'offre de service et les activités à mettre en adéquation avec les besoins, aspirations et projets de vie des personnes accompagnées.

La Vice-présidente précise que le Directeur général mène un travail de réflexion avec les familles quant aux besoins des personnes accompagnées, car il faut être au plus proche de leurs besoins. Par exemple des personnes ne peuvent plus travailler en ESAT et l'association doit en tenir compte. Cette préoccupation est centrale dans les réflexions de la Commission développement. SAOE se doit d'évoluer et coconstruire autour d'une feuille de route qui permette d'être crédible afin de négocier le CPOM avec les ARS et les CD. Il en va tant de l'avenir de l'Association que de la confiance portée par les autorités et financeurs. Mme MAÇON rappelle que même si la situation n'est pas parfaite, il convient d'être dans un état d'esprit ouvert et de se faire confiance, car l'intérêt qui prime c'est l'intérêt des enfants et adultes accompagnés par SAOE. Quand des dysfonctionnements sont relevés, toutes les parties prenantes doivent être en recherche de solution. Il est nécessaire aujourd'hui d'avoir l'assurance qu'une co construction active et prégnante est possible dans le processus qui se met en place.

M. VAREILHES souligne qu'il y a un travail de fond et d'acculturation à mener qui sera long.

M. DUCOURNAU pointe qu'il y eu une confusion par le passé des places et rôles de chacun, entre ce qui relève de la gestion des établissements et service, et ce qui relevé de la vie associative. Des étapes dans la co-construction ont été mises en place comme par exemple la journée associative du 8 mars dernier durant laquelle chacun était invité et pouvait participer à la construction. L'esprit est d'avoir de l'écoute des uns et des autres. L'association a failli mourir à force de l'accumulation d'intérêts et revendications individuels. Aujourd'hui, SAOE s'en est sortie, vit toujours et continue de gérer ses établissements et services. M. DUCOURNAU précise qu'il a subi des pressions car bon nombre d'associations auraient voulu qu'il conclut à une non capacité de l'association à gérer ses établissements mais qu'il a tenu bon. Il rappelle que la bienveillance est aussi entre les acteurs associatifs pour éviter ce qui a fait crise au regard des déchirements qu'il y eu parmi les acteurs associatifs.

M. COSTES, adhérent, rappelle que toutes les parties sont invitées à travailler ensemble dans le cadre de l'évaluation structurante du PSADA, qui est une occasion de partager ce qui a marché et ce qui n'a pas fonctionné.

Mme MOREAU, adhérente, souligne que les CVS étaient devenus les lieux d'expression des parents, alors que ce n'est pas leur rôle ; mais dans un même temps des parents sont en souffrance car ils se sont sentis malmenés. Il convient d'en tenir compte. Elle rappelle que les instances de dialogue internes peuvent être convoquées à la demande des parents, il est donc important selon elle que les parents s'en saisissent comme lieu d'expression de leurs angoisses et inquiétudes pour l'avenir des enfants, afin de « pouvoir aller de l'avant et passer à autre chose ».

Mme LAMOUR, adhérente, souligne l'importance du rôle des CODEP dans le dynamisme de la vie associative locale car les parents ont besoin d'avoir des interlocuteurs locaux.

## RÉSOLUTION N°2

*L'Assemblée générale ordinaire, réunie le 27 septembre 2022 à Montpellier, approuve le Rapport d'activité 2022 tel qu'adressé et présenté aux adhérents.*

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des votes exprimés, avec 71,5% de votes pour (12 abstentions).*

### 4. Présentation du Rapport financier 2021, du rapport du Commissaire aux comptes et approbation des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021

---

Le rapport financier, les comptes de résultat et le bilan de 2021 été adressés en amont aux adhérents. La Présidente et le Trésorier saluent le travail important mené par les équipes en 2021 et 2022, notamment par Mme BRUNIAU, Directrice administrative et financière, qui a rejoint SAOE en mars 2022. Le travail sur le terrain a été minutieux et laborieux.

M. COLINET, Trésorier, présente le Bilan et le résultat de 2021.

#### LE BILAN

**Le fonds de roulement net global** diminue en raison des déficits antérieurs non repris par les financeurs, en particulier par les conseils départementaux.

Il reste néanmoins positif, ce qui permet de maintenir une trésorerie relativement confortable.

Il faut cependant pondérer ce ratio par le faible investissement constaté dans les établissements depuis plusieurs exercices.

L'association dégage un **excédent de fonds de roulement**, ses dettes à court terme étant supérieures à ses créances. Cependant, l'exigibilité des dettes est plus rapide que le recouvrement des créances.

**La trésorerie** permet de financer 98 jours d'exploitation courante, contre 112 jours en 2020.

#### LE RESULTAT

Le résultat de l'association diminue de 896 K€ par rapport à 2020. Il est de -965 K€ pour 2021.

La comparaison entre les comptes 2020 et 2021 est impactée par :

- L'incidence du COVID19 en 2020 qui a minoré un certain nombre de comptes en raison des périodes de confinement,
- L'administration provisoire, qui a généré des dépenses supplémentaires, prises en charge par les crédits non reconductibles de l'ARS,
- Le fait que l'exhaustivité des flux en 2020 ait fait l'objet de réserves par le commissaire aux comptes.

#### Variations significatives :

Baisse des produits de tarification et subventions :

- Impact des reprises de résultats de n-2
- Attribution de Crédits Non Reconductibles (CNR) COVID19 en 2020, non reconduits en 2021.
- Attribution de Crédits Non Reconductibles (CNR) en 2020 au titre de l'administration provisoire

Reprise des fonds dédiés d'exploitation non utilisés depuis plus de 2 ans,

Augmentation des consommations externes :

- +110 K€ sur le poste Achats, notamment sur les fluides (eau, électricité, chauffage).
- +330 K€ sur le poste Services Extérieurs, notamment les lignes prestations à caractère médico-social (loisirs, vacances, accompagnement éducatif), la maintenance et les locations immobilières.

-+462 K€ sur le poste Autres Services Extérieurs, notamment les lignes personnel intérimaire, honoraires, missions et déplacements.

Augmentation des charges de personnel :

- Versement d'indemnités pour licenciement et ruptures conventionnelles pour un montant de 376 K€
- Impact de l'abondement correctif CPF pour défaut de réalisation des obligations relatives à l'entretien professionnel pour un montant de 234 K€

Le résultat exceptionnel résulte de la régularisation de nombreux comptes antérieurs à 2020.

La Présidente remercie M. COLINET.

#### **Intervention de M. DAUDÉ, Commissaire aux comptes**

M. DAUDÉ rappelle que la mission légale du CAC est de donner l'opinion d'un professionnel sur les comptes et non de s'immiscer dans la gestion. Il se prononce sur la sincérité des comptes (qu'il n'y ait pas de fraude) et la régularité de ceux-ci (qu'ils suivent bien le plan comptable et la réglementation).

Le document adressé présente les comptes sur deux années, 2021 et 2020, car les comptes de 2020 avaient été certifiés avec réserves (pour rappel les comptes de 2019 n'avaient pas été certifiés).

M. DAUDÉ indique souscrire à ce qui a été dit quant au travail réalisé tant en 2021 pour remettre de l'ordre dans les comptes qu'en 2022 pour apurer les comptes de 2021.

**M. DAUDÉ certifie donc les comptes 2021 sans réserve.**

**Il précise par ailleurs que dans le cadre de sa mission de CAC, il s'est assuré que le rapport de gestion financier corresponde bien aux comptes annuels certifiés.**

S'en suit un échange avec les adhérents quand aux résultats 2021.

M. BOURG pointe les montants importants des charges, pour partie dues à des indemnités de licenciement. M. DUCOURNAU précise qu'il y a eu des coûts liés aux licenciements plus importants dans le passé, et que ceux-ci sont en baisse. Il y a également les abondements des CPF dans les charges (Compte personnel de formation) car les entretiens professionnels n'avaient pas été réalisés depuis des années (certaines fois depuis 2015, 2016), situation que l'administration provisoire a régularisé dès 2021 en réalisant les entretiens professionnels et en abondant les CPF. M. DUCOURNAU rappelle par ailleurs que l'ARS a délégué des CNR pour financer l'administration provisoire et assurer le financement des expertises. L'ensemble de la dotation n'ayant pas été utilisé, l'accompagnement auprès de la Présidence a pu être financé avec le reliquat. La clôture 2021 permet d'avoir une vision afin de négocier avec les autorités de tarification et de contrôle. M. DUCOURNAU indique que pour réaliser la clôture 2021, il a été nécessaire de remettre à plat plusieurs exercices et rechercher des informations sur dans les exercices 2018 et 2019, et même jusqu'à 2011. Cette année les résultats sont impactés par des reprises d'écriture. L'équipe a réalisé « un travail de fourmis » pour parvenir à cette clôture.

Mme MORAGUES, adhérente, remarque que KPMG a été sollicité pour plusieurs d'expertises, ce qui a représenté coût important ; ce à quoi Mme MONGINOUX répond que le contrat avec KPMG a pris fin.

M. FAUVEL, adhérent, remarque que seuls les comptes consolidés sont présentés et demande s'il existe des comptes et financements pour chaque établissement. Il souhaite savoir si les autorités de tutelles traitent les charges de façon globale et s'il y a un transfert d'un établissement à un autre.

M. DUCOURNAU répond que chaque établissement dispose de son compte administratif, mais que l'ARS a déjà une vision globale en anticipation du CPOM, en EPRD et ERRD (budgets par type de financeurs avec fongibilité des enveloppes) avec un exercice projeté à 5 ans et un équilibre global des financeurs.

M. DAUDÉ indique qu'il y a autant de comptabilités que d'établissements à auditer (18 à SAOE) ; c'est à la suite de cet audit qu'il peut certifier les comptes consolidés, qui sont ensuite approuvés par l'Assemblée générale ordinaire.

M. VAREILHES précise que, pour l'année prochaine, certains budgets pourront être en déficit mais qu'il faudra un équilibre au global, sur l'ensemble de l'association. Pour cela il sera nécessaire de mettre en place des suivis, des tableaux de bord et des procédures afin de suivre et contrôler la gestion des établissements.

M. BOURG souhaiterait disposer du détail des charges et des produits des ESAT. M. DUCOURNAU rappelle qu'il y a deux budgets en ESAT : le BAPC (commercial) et le BPAS (social). Il est intéressant d'analyser quels sont les déficits cumulés. Ces 2 dernières années, les budgets commerciaux ont été plombés par le COVID.

Pour faire suite aux différentes demandes de communication de chiffres des années précédentes, M. VAREILHES rappelle que les comptes de 2019 n'ont pas été certifiés et ceux de 2020 certifiés avec réserve, aussi il y a un manque de visibilité et d'exhaustivité des éléments. L'exercice 2021 a été perturbé par les exercices antérieurs. Il précise qu'il a fait fermer nombre de comptes bancaires de l'association qui n'avaient pas d'utilité et induisaient des frais de gestion.

Mme LAMOUR alerte sur la mise en exergue du handicap mental des personnes avec TSA, qui induirait un risque d'amalgame entre handicap mental et trouble cognitif pour les financeurs. Cela pourrait faire baisser le prix de journée des établissements de SAOE, car le « prix de journée TSA » est plus élevé que le « prix de journée handicap mental » ; elle évoque notamment les structures polyvalentes et craint qu'il ne faille demander un financement spécifique pour module autistes.

M. VAREILHES indique que le budget est l'un des outils au service de l'accompagnement des personnes. Le ROB (rapport d'orientation budgétaire) indique le prix de journée qui peut être sollicité. Un rebasage peut être demandé dans le cadre du CPOM, qui représente une opportunité pour faire des propositions et obtenir des moyens plus élevés, en mettant en avant la spécificité autisme ; le prix de journée sera demandé en fonction de nos besoins.

M. DAUDÉ indique qu'une autre des missions du CAC est de mener une enquête concernant les administrateurs, afin de déterminer si ceux-ci ont des liens avec des contrats ou des conventions signées. Aucune convention réglementée avec des flux financiers entre l'association et des administrateurs n'a été constatée. L'Assemblée générale peut donc en prendre acte.

Suite à ces échanges, les comptes consolidés 2021 sont mis au vote des adhérents.

### **RÉSOLUTION N°3**

*L'Assemblée générale ordinaire, réunie le 27 septembre 2022 à Montpellier, après avoir entendu le Rapport du Trésorier et le Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels que présentés. Elle prend acte purement et simplement de l'absence de conventions réglementées.*

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votes exprimés, avec 100% de votes pour (38 abstentions)*

## **5. Approbation des Affectations de résultats 2021**

Le document de propositions d'affectations de résultat a été adressé aux adhérents. M. COLINET en fait la présentation en séance.

- **Proposition d'affectation des résultats des établissements et services sous contrôle des tiers financeurs :**

Financier	Etablissements	Résultat comptable	Reprise de résultat ex. antérieurs	Résultats à affecter	Affectation en report à nouveau			Affectation en réserves	
					RAN effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF	RAN affecté au financement de mesures d'exploitation	RAN des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur)	Dépenses pour congés payés	Réserves de compensation des déficits
ARS	EAM Les Alizés Unité renforcée	-14 679,06		-14 679,06			-2 894,60	-11 784,46	
ARS	ESAT Pradelle BPAS	16 934,83		16 934,83				20 830,12	
ARS	ESAT Camargue BPAS	-9 296,67		-9 296,67			-16 417,32	7 120,65	
ARS	ESAT Le Mona BPAS	18 227,04		18 227,04				-293,22	
ARS	Mas Sauvagine	-65 771,87		-65 771,87				15 679,64	
ARS	Maison de Manon	-71 275,05		-71 275,05			-39 189,98	-32 085,07	
ARS	Oustal de Manon	-39 388,66		-39 388,66			-33 266,46	7 980,76	
ARS	SESSAD	53 908,42		53 908,42		29 460,19		24 448,23	
ARS	UEM	-20 508,22		-20 508,22			-20 982,21	473,99	
<b>Sous total Compétence exclusive ARS</b>		<b>-131 849,24</b>	<b>0,00</b>	<b>-131 849,24</b>	<b>0,00</b>	<b>29 460,19</b>	<b>-112 750,57</b>	<b>32 370,64</b>	<b>-80 929,50</b>
CD30	FH Pradelle	-230 364,55		-230 364,55			-113 117,42	32 752,87	
CD30	FH Camargue	-305 508,77		-305 508,77			-309 370,79	3 862,02	
CD30	SAVS Pradelle	22 592,22		22 592,22		20 573,42		2 018,80	
CD30	SAVS Camargue	-15 094,34		-15 094,34				-204,71	
CD66	FH Rose des vents	191 782,73	105 931,28	297 714,01	70 730,78	100 000,00		26 983,23	
CD66	EAM Les Alizés ACJ	37 627,53		37 627,53		34 720,41		2 907,12	
<b>Sous total Compétence exclusive CD</b>		<b>-298 965,18</b>	<b>105 931,28</b>	<b>-193 033,90</b>	<b>70 730,78</b>	<b>155 293,83</b>	<b>-422 488,21</b>	<b>68 319,33</b>	<b>-64 889,63</b>
CD30	FAM Pradelle H	-183 854,48		-130 214,92				45 283,47	
ARS	FAM Pradelle S	53 639,56							
CD30	FAM LBL H	-247 725,12		-264 312,84			-136 555,04	2 587,97	
ARS	FAM LBL S	-16 587,72							
CD34	FAM LCS H	-273 029,67		-180 203,31			-209 607,48	56 929,52	
ARS	FAM LCS S	92 826,36							
CD66	EAM Les Alizés H	-160 897,61	59 810,00	17 598,07		46 981,02		-29 382,95	
ARS	EAM Les Alizés S	118 685,68							
<b>Sous total Compétence conjointe CD + ARS</b>		<b>-616 943,00</b>	<b>59 810,00</b>	<b>-557 133,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 981,02</b>	<b>-346 162,52</b>	<b>75 418,01</b>	<b>-333 369,51</b>
Etablissement sous contrôle des tiers financeurs		-1 047 757,42	165 741,28	-882 016,14	70 730,78	231 735,04	-881 401,30	176 107,98	-479 188,64

- Proposition d'affectation des résultats des établissements en gestion propre

Financier	Etablissements	Résultat comptable	Affectation au RAN des activités non contrôlées
GEST.PROPRE	ESAT Pradelle BAPC	-127 923,57	-127 923,57
GEST.PROPRE	ESAT Camargue BAPC	-28 304,81	-28 304,81
GEST.PROPRE	ESAT Le Mona BAPC	-45 005,52	-45 005,52
GEST.PROPRE	Vie associative	-11 930,80	-11 930,80
GEST.PROPRE	Formation STT	-3 017,48	-3 017,48
Etablissement en gestion propre		-216 182,18	-216 182,18
Etablissement de retraitement		299 191,94	299 191,94
<b>TOTAL</b>		<b>83 009,76</b>	<b>83 009,76</b>

#### RÉSOLUTION N°4

*L'Assemblée générale ordinaire, réunie le 27 septembre 2022 à Montpellier, sur proposition du Conseil d'administration du 13 septembre 2022, approuve les affectations des résultats de 2021 telles que présentées.*

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votes exprimés, avec 100% de votes pour (30 abstentions)*

## 6. Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2023

---

Le Conseil d'administration de SAOE, réuni le 13 septembre 2022 à Béziers, a arrêté à l'unanimité les propositions de montants de cotisation SAOE 2023 suivantes :

- ▶ Cotisation de base : 30 euros
- ▶ Cotisation de soutien. 60 euros

### RÉSOLUTION N°5

*L'Assemblée générale ordinaire, réunie le 27 septembre 2022 à Montpellier, sur proposition du Conseil d'administration du 13 septembre 2022, approuve les montants de la cotisation 2023 :*

- 30€ pour la cotisation de base
- 60€ pour la cotisation de soutien.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votes exprimés avec 100% de votes pour (1 abstention)*

## 7. Présentation du rapport d'orientations 2022-2023

---

La Présidente et le Directeur général présente les axes d'orientation de SAOE pour 2023

**Il convient de mobiliser toutes les énergies positives, dans un élan commun, pour se concentrer sur 5 axes majeurs connexes**

### AXE 1

Poursuite et renforcement des échanges et de la co-construction avec les familles, les administrateurs, les adhérents et les professionnels, chacun dans son rôle et à sa place, dans un objectif de synergie dans l'intérêt des usagers.

→ *Au travers de rencontres régulières bien entendu, mais également de groupes de travail thématiques lors des différentes phases de déploiement du plan stratégique, pour l'évaluation du PSADA, lors de la réécriture des projets de service et d'établissements.*

### AXE 2

Amélioration de la qualité d'accompagnement des personnes, qui va passer par une évaluation individualisée des besoins, compétences et aspirations de chaque personne accompagnée, afin de pouvoir proposer l'offre de service la plus pertinente.

→ *Ce volet va également s'appuyer sur le déploiement d'un plan de formation ambitieux à destination des équipes.*

### AXE 3

Le nécessaire retour à l'équilibre de nos budgets, au travers de la mise en œuvre de procédures validées par le Commissaire aux comptes et du déploiement de tableaux de bord et autres outils mis en place par la direction financière du siège, permettant la rigueur de gestion attendue.

→ *Le gage de confiance que nous enverrons à nos financeurs sera déterminant de leur enthousiasme à soutenir nos projets de relocalisation ou de développement.*



#### **AXE 4**

Renforcer notre place dans le réseau partenariat, en participant aux différentes instances incontournables, en participant aux temps de réflexion et de travail du CRA

→ *en faisant valoir notre spécificité et notre expertise en proposant des actions de formation à destination des autres acteurs du médico-social, centres de formation, etc... Et bien entendu en répondant aux appels à projets avec le soutien de la direction développement du siège.*

#### **AXE 5**

Et enfin, soutenir la vie associative en assurant la mobilisation du plus grand nombre dans l'intérêt collectif.

→ *Je tiens à cet égard à remercier une nouvelle fois tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour renseigner, accompagner, soutenir, ...*

La Présidente remercie M. DUCOURNAU pour son travail qui a permis à SAOE de continuer à exister. Elle salue également l'implication de toutes les personnes qui ont œuvré à la création de SAOE et à sa pérennité.

M. DUCOURNAU adresse ses remerciements à la Présidente et à la Vice-Présidente de SAOE qui lui ont fait confiance tout au long de sa mission, et souhaite la bienvenue au nouveau Directeur général.

M. DUCOURNAU ajoute que le travail accompli tous ensemble a été formidable et qu'il est confiant pour la suite car SAOE a tous les atouts pour réussir.

**La Présidente remercie les adhérents et les invités pour leur présence. L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale est clôturée à 17h35.**

***Désamparados MONGINOUX***

*Présidente*

***Fabienne DESMONS***

*Secrétaire générale*